



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 20 JUIN 2026

Procès-Verbal N°43

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory.

PRESIDENT : DALMON André .

PRESENTS : REYNES Roger, SILVESTRE Bernard , COUFFIGNAL Francis.

ASSISTE : VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

La réunion est ouverte par le Président à 13h30

Saison 2025 – 2026

Montées et Descentes

Projet dans l'attente des décisions de la Ligue et sous réserve des engagements des clubs et de leur conformité aux Règlements et des Décisions et Procédures en cours

HOMOLOGATION DES RESULTATS

La CDGCS homologuera les résultats de l'ensemble des rencontres de la saison 2025 - 2026 à la date du 20 juin 2026

Rappel Article 147 Règlements Généraux de la F.F.F. :

1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit qui suit son déroulement, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Ce n'est qu'à l'issue des délais règlementaires que les accessions - relégations et composition des divisions 2026/2027 seront proposées au Comité de Direction pour validation. Dans cet intervalle, tous les pré-engagements seront ouverts aux clubs à titre indicatif et dans le but d'anticiper la préparation de la saison à venir.

Ces engagements ne sauraient attribuer un droit sportif définitif et ce, jusqu'à homologation par le Comité de Direction. Seuls les règlements généraux de la FFF et de la LFO ainsi que les règlements particuliers de chaque division feront loi à l'issue des compétitions et procédures éventuelles.

MONTEES ET DESCENTES

Il est procédé aux montées et descentes en fonction des montées et descentes en Ligue conformément à l'Article 55 du Règlement des Championnats et suite à l'adoption par l'Assemblée Générale du District en date du 20 juin 2026 de la nouvelle pyramide relative aux Clubs de Départementale D3 et D4.

Ligue

Montent de **Départementale 1** en **Régionale 3** (le premier de la poule D1 + le deuxième conformément au PV N° 27 du 26 mai 2026 de la ligue fixant les projections sur le championnat LFO 2026/2027) :

- ✓ FOOT VALLON 1
- ✓ FC COMTAL 2

Départementale 1 (Volkswagen) (poule unique de 12 clubs)

Descendent de **Régionale 3** en **Départementale 1** :

- ✓ ST. ST AFRICAIN 1
- ✓ ES LE BUISSON 1

Montent de **Départementale 2** en **Départementale 1** (le 1er de chaque poule de D2)

- ✓ Poule A – FOOT SEGALA RIEUPEYROUX/LA SALVETAT 1
- ✓ Poule B – A.S. ST GENIEZ D'OLT 1

Départementale 2 (Florian SALABERT) (2 poules de 12 clubs)

Descendent de **Départementale 1** en **Départementale 2** : (les deux derniers de la poule de D1)

- ✓ MENDE AV. FOOT LOZERE 3
- ✓ J.S. LEVEZOU FOOT 1

Montent de **Départementale 3** en **Départementale 2** : (le 1er de chaque poule ainsi que le meilleur second de D3)

- ✓ Poule A - ENT. SALES CURAN/CURAN 1 et VILLEFRANCHE STADE 1 (meilleur second).
- ✓ Poule B - LE MONASTERE 2.
- ✓ Poule C - CHASTEL NOUVEL 1.

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur) (4 poules de 10 clubs)

Descendent de **Départementale 2** en **Départementale 3** (les deux derniers de chaque poule de D2)

- ✓ Poule A – MOYRAZES 1 et UNION DES TROIS VALLEES 1
- ✓ Poule B – COSTECALDE LESTRADE 1 et MARVEJOLS S. 1

Montent de **Départementale 4** en **Départementale 3** conformément au règlement des championnats (les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule de D4 pour former 4 poules de 10 clubs) :

- ✓ Poule A – COMBES E.S. 2 et U.S. PAYS ALZUREEN 2 (meilleur second)
- ✓ Poule B – AV. O. BOZOULS et DRUELLE FC 3
- ✓ Poule C – A.S. AGUESSAC 2 et HAUT LEVEZOU 1 (2^{ème} meilleur second)
- ✓ Poule D – CHATEAUNEUF A. et VAILLANTE AUMONAISE 1

Sont repêchés en D3 pour former 4 poules de dix clubs conformément au règlement des championnats les meilleurs avant derniers de D3 :

- ✓ Poule A – F.C. LA ROUQUETTE 1
- ✓ Poule C – VABRES L'ABBAYE 1

Départementale (4 U EXPRESS Rignac) (4 poules de 10 clubs)

Descendent de **Départementale 3** en **Départementale 4** (les deux derniers de chaque poule de D3) à l'exception des deux clubs qui sont repêchés en D3 en fonction de leur classement :

- ✓ Poule A – A.S. FOISSAC 1
- ✓ Poule B – OUEST AVEYRON FOOT 3 et U.S. MONTBAZENS/RIGNAC 3
- ✓ Poule C – LE MALZIEU A.S. 1

Montent de **Départementale 5** en **Départementale 4** (le 1^{er} de chaque poule de D5 + les deux meilleurs seconds) :

- ✓ Poule A – FOOT ROUERGUE 2 (1^{er} de sa poule ne peut accéder en raison de la présence de l'équipe 1 en D4) elle est remplacée par GALGAN 2, 2^{ème} de sa poule (conformément à l'Article 57 du Règlement des Championnats) qui ne peut monter en raison de l'équipe 1 en D4.
- ✓ Poule B – SOUYRI 1
- ✓ Poule C – J.S. LEVEZOU FOOT 3
- ✓ Poule E – NASBINALS F.C. 1 et FC COMTAL 4 (3^{ème} meilleur second, en remplacement de GALGAN 2)
- ✓ Poule F - AS HORIZON FOOT. 1 et VALDONNEZ F.C. (2^{ème} meilleur second)

✓ Poule G – ST BEAUZELY et MILLAU SO. 3 (meilleur second)

✓ Départementale 5 (GAMM VERT) (X poules de X clubs)

Descendent de **Départementale 4** en **Départementale 5** (les deux derniers de chaque poule de D4) :

- ✓ Poule A – ES DES RIVES 1 et JS BASSIN AVEYRON FOOT 2
- ✓ Poule B – BEZONNES CAU. 2 et SOULAGES BONNEVAL 2
- ✓ Poule C – US LARZAC VALLEES 2 et ENT. SALLES CURAN/CURAN 2
- ✓ Poule D – F.C. SOURCES DE L'AVEYRON 3 et ASGF MENDOIS 1

Pour combler les vacances et dans l'attente de l'engagement des clubs, il sera fait appel au repêchage en fonction de l'article 56 du règlement des championnats.

ARTICLE 56

- 1) Pour combler les vacances des Divisions supérieures, les équipes appelées à pourvoir ces vacances sont prises parmi les équipes classées deuxièmes de leur poule en fonction de leur classement dans la Division.
- 2) En cas de vacances supplémentaires, les équipes classées dernières et avant-dernières sont repêchées, en fonction de leur classement dans la division.

ARTICLE 57 - CAS D'UN NIVEAU DE PLUSIEURS POULES

Lorsqu'une équipe ne peut accéder pour des raisons réglementaires ou abandonne ses droits à la montée en Division Supérieure, elle est remplacée par l'équipe classée suivante.

Les équipes classées troisième ne peuvent prétendre à l'accession si le second refusait ou ne pouvait monter.

Saison 2026/2027

Date limite des inscriptions pour le championnat D1 à D4 :

➤ **LUNDI 6 JUILLET 2026**

Date limite des inscriptions pour le championnat D5 :

➤ **MARDI 18 AOUT 2026**

Date limite des inscriptions pour toutes les Coupes (AVEYRON SENIORS MASCULINES, TDSC et BRALEY SENIORS MASCULINES) :

➤ **Mardi 18 Août 2026**

La réunion est clôturée à 14h30.

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président,

A. DALMON

